

**Séance publique du 30 janvier 2026**

**N° 2026-117**

**Convocation du 23 janvier 2026**

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2026-117

---

**SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Avenue Blaise Pascal (section Niox / Rol Tanguy) -  
Création d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales de voirie - Modalités  
techniques et financières de réalisation des ouvrages - Convention de transfert de  
maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et la Régie de l'Eau de Bordeaux  
Métropole - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Thierry TRIJOULET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole porte sur son contrat de co-développement 6 (2024-2027) le réaménagement général de la section de l'avenue Blaise Pascal comprise entre les rues Niox et Rol Tanguy, sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles.

Ce projet s'accompagne de la création d'un réseau d'assainissement pluvial (collecteurs) sur une portion de l'emprise du projet aujourd'hui dépourvue de solution de gestion des eaux de ruissellement (section Belfort / Rol Tanguy). Ce nouveau réseau sera strictement dédié à la gestion des eaux de voirie, sa création relève de la compétence de Bordeaux Métropole.

Sur cette même avenue, et dans la même temporalité, la Régie de l'Eau interviendra pour dévier les réseaux d'assainissement et d'eau potable au droit de la future station « Belfort » du Bus Express (extension de la ligne G en direction du quartier d'Issac).

En application des dispositions de l'article L.2422-12 du Code de la commande publique, les parties ont convenu de confier la maîtrise d'ouvrage unique des travaux sur les réseaux humides à la Régie de l'Eau, dans les conditions décrites dans la convention jointe au présent rapport.

#### 1- Répartition des ouvrages et travaux à réaliser

Les travaux portent sur la création d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales de l'avenue Blaise Pascal à Saint-Médard-en-Jalles entre la rue de Belfort et la rue Henri Rol Tanguy. Ces travaux doivent intervenir préalablement au projet de requalification de voirie planifié sur cette avenue par la Métropole. Ils sont planifiés sur l'année 2026.

Au stade des études d'avant-projet (AVP) les principales prestations de travaux comprennent la fourniture et pose d'environ 450 ml de collecteurs de diamètre 300 à 500 et 15 regards de visite. Ces données seront précisées lors de la réalisation des études de projet (PRO).

Les prestations de fourniture et pose des bouches d'égout, et leur raccordement au collecteur principal, seront réalisés dans le cadre des travaux de voirie, et sortent par conséquent du champ d'application du transfert.

#### 2- Frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre

Au titre de la conduite des travaux, la Régie percevra une rémunération de maîtrise d'ouvrage aux frais réels, calculée au temps passé sur la base des prix journaliers suivants : 900 €/j pour un ingénieur chef de projet, 600 €/j pour un technicien.

Les frais de maîtrise d'œuvre seront répartis entre la Métropole et la Régie de l'Eau au prorata des coûts de travaux.

### 3- Prévisionnel financier de l'opération

Les prévisions financières des travaux relevant initialement de la compétence de Bordeaux Métropole et délégués à la Régie sont établies de la manière suivante :

	€ HT	€ TTC
Frais de maîtrise d'ouvrage	10 000.00	12 000.00
Frais de maîtrise d'œuvre	13 000.00	15 600.00
Travaux	685 000.00	822 000.00
Contrôles et essais	7 000.00	8 400.00
Total opération	715 000.00	858 000.00

La Régie fera l'avance et assurera la liquidation des dépenses.

Les équipements de compétence métropolitaine seront financés sur le budget principal, opération budgétaire 05P155O013.

La Métropole sera redevable envers la Régie de l'Eau de 858 000 €TTC (822 000 € de coût de travaux + 15 600 € de frais de maîtrise d'œuvre + 12 000 € de frais de maîtrise d'ouvrage + 8 400 € de frais de contrôles et essais).

### 4- Réception et remise des ouvrages

Les modalités de réception et de remise des ouvrages sont décrites et définies dans le cadre de la convention jointe au présent rapport reprenant en particulier l'organisation de visites des ouvrages, la mise en œuvre des opérations préalables à la réception et la remise en gestion.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5215-26 et L5217-7,

**VU** les dispositions de l'article L2422-12 du Code de la commande publique,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE**

- il a été décidé du réaménagement de l'avenue Blaise Pascal et de l'extension de la ligne G du Bus Express sur cette avenue vers le quartier d'Issac à Saint-Médard-en-Jalles,

- ces travaux nécessitent au préalable des interventions sur les réseaux humides,

- pour garantir la coordination des interventions, il est nécessaire qu'un projet unique englobe la totalité des travaux concernés et donc qu'une maîtrise d'ouvrage se mette en place entre Bordeaux Métropole et la Régie de l'Eau de Bordeaux Métropole avec une répartition financière précisée,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le projet de convention de répartition financière pour la mise en place d'un transfert de maîtrise d'ouvrage concernant la création d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales de voirie de l'avenue Blaise Pascal (section Belfort / Rol Tanguy) sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dont le projet est ci-annexé.

**Article 2** : d'autoriser Madame la Présidente ou son (sa) représentant(e) à signer la présente convention.

**Article 3** : d'imputer les dépenses au budget principal sur l'exercice en cours et ceux à venir sur l'opération 05P155O013 - fonction 734 - chapitre 23 - article 231538

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------